

27/36

- Répartition allocation scolaire : Crédits BARANGE : Programme 1963 -

Le Maire donne lecture du projet du budget arrêté :

- En RECETTES et en DEPENSES à la somme de 18.180.885.F.

- RECETTES - Art. 7373 - Participation de
la Caisse Départementale
Scolaire 18.180.885.-

- DEPENSES - Art. 601 - Alimentation..... 7.272.354.-
Art. 663 - Documentation.... 39.650.-
Art. 2141- Mobilier scolaire 10.868.881.-

18.180.885.-

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

*L. Denis, le 19 juillet/63
P/O Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,
Signé: J. Cluchard*